Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_85-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°22

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

ENVIRONNEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT DU GRAND SITE NATUREL DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST

La présente délibération a pour objet la désignation des représentants de REDON Agglomération au sein du Syndicat Mixte Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust.

Rapport de M. Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération est membre du syndicat mixte d'Aménagement du Grand Site de la Basse Vallée de l'Oust en lieu et place de certaines de ses communes membres depuis le 17/12/2012.

Le syndicat est compétent en matière de PLANS D'EAU RIVIERES ET MILIEUX AQUATIQUES, sur une partie des communes de REDON Agglomération (Bains-sur-Oust, Les Fougerêts, Peillac, Saint-Perreux, Saint-Jean-la-Poterie et Saint-Vincent-sur-Oust) ;

VU l'article 59 de la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5212-7, L. 5212-8 et L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°13-10 du 3 avril 2013 relatif à la modification des statuts du syndicat d'aménagement du Grand site naturel de la Basse vallée de l'Oust.

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune représentant REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_85-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner les délégués suivants :**

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bains-sur-Oust	Marie-Laure PONDARD	Marie-Christine ROUXEL
	Dominique HEMERY	
Les Fougerêts	Françoise GRIGNAC	*À définir*
	Véronique L'HOMME	
Peillac	Philippe BECUWE	Robert MOUCHY
	Isabelle DERUYTER	
Saint-Perreux	Pierrick LAUNAY	Anne-Sophie REGENT
	Mario GUICHARD	
Saint-Jean-la-Poterie	Alexis MATULL	Hélène FOURNEL
	Jany LE BEL	
Saint-Vincent-sur-Oust	Pierrick LE BOTERFF	Denis JANNOT
	Aurélien RIDE	

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance
Fabienne GLET

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34